

Sud-Ouest – 16 mai 2008

DE CEPS EN CAVE. L'assemblée générale de l'union des Maisons de Bordeaux a été dans une large mesure consacrée au bouleversement des procédures d'agrément des vins d'appellation

Vin : le big bang du nouvel agrément

■ Bernard Broustet

L'Union des Maisons de Bordeaux, qui est l'émanation du négoce girondin hors Libournais, a tenu cette semaine une assemblée générale partiellement placée sous le signe de la continuité : Allan Sichel a été renouvelé dans ses fonctions de président pour la sixième fois consécutive. Mais ses travaux ont été par ailleurs consacrés par une large mesure à une réforme qui va partiellement chambouler l'univers viticole, et qui concerne l'agrément des vins d'Appellation. Yann Schyler, membre des instances dirigeantes (Institut National des Appellations de l'origine et de la qualité) et Xavier Gouvars, directeur financier du CVBG, qui s'est particulièrement posé sur la question, ont fait le point sur ce « big bang », qui doit se produire le 1er juillet prochain.



Yann Schyler, négociant à Bordeaux, et membre des instances dirigeantes de l'INAO

Photo Archive Claude Petit

Contrôle continu. Jusqu'ici, l'agrément des vins d'appellation était entre les mains des syndicats viticoles, qui donnaient pour la plupart leur précieux feu vert aux alentours du printemps suivant la vendange. Désormais, les « organismes de défense et de gestion », qui sont l'émanation de ces syndicats, et auxquels tous les opérateurs de l'appellation devront obligatoirement adhérer, n'auront pas directement le pouvoir d'agrément. Il lui revient en revanche un cahier des charges, qui servira de base aux procédures de contrôle, relevant désormais des organismes certificateurs désignés par la même ODG. L'organisme QualiBordeaux a été créé récemment dans cette perspective à l'initiative d'acteurs girondins de cette filière. Mais certaines ODG girondines ont fait le choix d'autres intervenants déjà existants dans le milieu agricole comme Ecocert. Cette réforme a, entre autres, une implication importante pour les négociants, puisque l'agrément reposera désormais sur un contrôle continu. Ils auront donc intérêt à vérifier de très près la conformité des vins qui leur seront livrés en vrac au cahier des charges. Il y aura autant de cahiers des charges que d'appellations. Et comme il y a 460 appellations en France, les négociants opérant sur plusieurs terroirs pourraient avoir du mal à se mettre à la page rapidement. « Il risque d'y avoir du bordel ! » dans les premiers temps de mise en application de la réforme, a prédit Xavier Gouvars. Celui-ci a déploré au passage que le cahier des charges de l'appellation Bordeaux n'impose pas une densité de 4 000 pieds à l'hectare. Il a par ailleurs estimé insuffisante l'implication des courtiers girondins, s'attirant sur ce point une vive mais courtoise réplique de leur ancien président Max de Lestapis. Le monde du vin est une grande famille, où l'on enregistre à l'occasion quelques tiraillements?

Il y aura autant de cahiers des charges que d'appellations, et les négociants vont devoir travailler ferme pour se mettre à la page.